

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 17 NOVEMBRE 2016 à 19 HEURES**

L'an deux mil seize et le dix sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Seignelay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Thierry CORNIOT, Maire.**

Présents : MM Thierry CORNIOT, Céline CHANCY, Bernard GUIMBERT, Jean-Claude GRISI, Sylvia TISON, Jérôme BROCHARD, Isabelle FERREIRA DE LIMA, Chantal GUIDEZ, Jean-Claude MARTIN, Christine FOURIER, Daniel HENRY, Martine MICHEL, Florence HAULTCEUR, Patrick MANGIN, Sabrina CHAUVET, Emmanuelle LECOMTE

Absents excusés :

Christine BENARD donne procuration à Patrick MANGIN

Michèle SELLIER donne procuration à Chantal GUIDEZ

Marc SEGRETIN donne procuration à Bernard GUIMBERT

Secrétaire de séance : Sabrina CHAUVET

Le compte-rendu de la séance précédente n'a pas fait l'objet d'observation.

Monsieur le maire propose au conseil municipal le retrait de deux points à l'ordre du jour :

- Actualisation des tarifs des repas (une réunion est prévue avec le groupe élite restauration)
- Admission en non valeur (une délibération globale devra être prise au prochain conseil municipal)

Le Maire soumet au Conseil les différents sujets à l'ordre du jour :

Projet éolien (EDF-EN) :

Monsieur le maire présente les représentants de la société EDF-EN qui vont présenter à l'ensemble du conseil, un exposé du projet éolien sur notre commune.

Après une brève présentation de la société, les représentants exposent au conseil municipal le projet éolien sur le site potentiel de Seignelay et répondent aux questions des élus.

Monsieur Jean-Claude MARTIN et Madame Céline CHANCY se retirent et ne prennent pas part ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, pour 16 « voix pour » et 3 abstentions :

- Emet un avis favorable de principe sur le projet d'un parc éolien sur le territoire de la commune,

- Emet un avis favorable à l'engagement des études de faisabilité visant à confirmer le potentiel éolien.

Election des nouveaux élus communautaires :

Suite à la future fusion avec Saint Florentin, il convient de réélire 3 élus communautaires au lieu de 4 actuellement. Les membres du nouvel organe délibérant sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Seuls les conseillers communautaires sortants peuvent être candidats.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 19

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19

Ont obtenu :

Liste « ensemble continuons » (Thierry CORNIOT, Céline CHANCY et Jérôme BROCHARD) : 15

Liste « agir ensemble pour Seignelay (Martine MICHEL) : 4

Monsieur Thierry CORNIOT, Madame Céline CHANCY et Monsieur Jérôme BROCHARD sont donc élus communautaires.

Rapport de l'eau et de l'assainissement

Monsieur le maire présente une synthèse au Conseil Municipal du Rapport annuel 2015 établi par notre prestataire « SAUR » relatif à l'eau et l'assainissement.

EAU POTABLE :

La longueur totale de réseau est de 19 503 ml.

En 2014 on comptait 764 branchements et en 2015 ,775 dont 95 en plomb pour 2015. Ils sont systématiquement remplacés à chaque intervention sur les existants.

La consommation annuelle de l'eau potable en 2014 était de 66 021 m³ et est passée pour 2015 à 65 315 m³.

Le volume exporté en 2014 était de 20 463 m³ et en 2015 il est de 19 727 m³ – 4%.

La « SAUR » continue de rechercher activement les fuites afin d'améliorer encore le rendement du réseau.

un fait marquant est à signaler :

- Arrêt du puits n° 2 en janvier à cause du débordement très important du Serein

Qualité de l'eau : Une surveillance sur le prélèvement et sur l'eau distribuée est effectuée par le prestataire « SAUR » et l'ARS.

Sur le plan bactériologique et physico-chimique, la conformité de l'eau des 13 échantillons prélevés était à 100 % par rapport aux limites de qualité du Code de la Santé Publique.

ASSAINISSEMENT :

Composé d'une station d'épuration et de deux postes de relèvement (Rte d'HERY et rue de la Bergerie).

En 2014 on comptait 749 branchements et 757 en 2015.

Les volumes d'eau assujettis à l'assainissement étaient de 64 279 m³ en 2014 et 62 843 m³ en 2015. Le réseau des canalisations représente 1334 ml en unitaire et 8920 ml en séparatif ainsi que 10170 ml de réseau d'eau pluviale.

La station d'épuration a produit 20 T de matière sèche de boues.

L'évaluation de la conformité réalisée par la SAUR est conforme.

L'exploitation de cette station reste difficile et augmente sensiblement le nombre d'intervention des agents de la station. N'étant pas télé-surveillée il est impossible de visualiser à distance la panne de la turbine Seul le passage sur site permet de voir les incidents.

La filière boue constituée de lits de séchage et d'une aire non stabilisée est obsolète et non-conforme à la législation en vigueur. Un projet de nouvelle station est en cours entre les communes d'HERY, SEIGNELAY et HAUTERIVE.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Décisions modificatives

Monsieur le maire propose au conseil municipal les écritures suivantes :

Budget eau et assainissement :

Au compte 6811 (dotations aux amortissements): - 1 €

Au compte 658 (charges diverses de gestion courante) : + 1€

Au compte 6152 (entretien et réparation sur biens immobiliers) : - 1 350 €

Au compte 658 (charges diverses de gestion courante) : + 1350 €

Budget commune :

Au compte 615228 (entretien et réparation autres bâtiments) : - 10 000 €

Au compte 61558 (entretien et réparation sur autres biens immobiliers): - 4 000 €

Au compte 64 168 (autre emploi d'insertion) : + 10 000 €

Au compte 6451 (cotisation URSSAF) : + 4 000 €

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Redevance d'occupation du domaine public (2015 SDEY)

L'actualisation du montant de la RODP 2015 est fixée à 197 € par la commune pour le paiement par ERDF-Yonne.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Agence postale

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la poste souhaite réduire encore ses plages horaires et ses jours d'ouvertures. Ceci n'étant plus acceptable pour la population, monsieur le maire propose au conseil municipal de reprendre ce service et la création d'une agence postale.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Emprunt pour l'achat du bâtiment de l'ancien Crédit Agricole

Monsieur le maire propose pour le financement du bâtiment de l'ancien Crédit Agricole, de contracter auprès de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance, un emprunt de 87 500 €, au taux fixe proportionnel de 0.97 % et à échéance choisie. La date de première échéance est fixée au 25/02/2017 et la date de dernière échéance est fixée au 25/02/2031. Le montant de chaque échéance s'élèvera à la somme de 6 253.85 € (périodicité d'échéance : annuelle).

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité et charge le maire de signer tous documents relatifs à cet emprunt.

Service civique

Monsieur le maire indique que la commune souhaite s'inscrire dans le dispositif du service civique volontaire créé par la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010. Ce dispositif a pour objectif d'offrir aux jeunes volontaires de 16 à 25 ans, l'opportunité de s'engager et de donner de leur temps à la collectivité, ainsi que de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale. Le service civique permet d'effectuer des missions d'intérêt général dans des domaines très vastes. Celles-ci doivent respecter l'objectif principal du volontariat qui, comme l'expose la loi, « vise à apporter un concours personnel et temporaire à la communauté nationale dans le cadre d'une mission d'intérêt général et à développer la solidarité et le sentiment d'appartenance à la Nation ».

Monsieur le maire propose au conseil municipal :

- d'autoriser le maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale.
- d'autoriser le maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.
- d'autoriser le maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire de 106,94 euros par mois, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Madame Chantal GUIDEZ informe le conseil municipal que nous pourrions envisager ce service civique pour l'organisation et l'accompagnement concernant la création de la maison de service.

12

Subvention classe de neige

Cette année, les élèves de CM2 partiront du samedi 14 janvier 2017 au vendredi 20 janvier 2017 à MORZINE (Haute Savoie). 29 élèves sont concernés. Le coût total par enfant est de 540 € (au lieu de 500 € pour 2016) en pension complète avec 16 heures de cours de ski.

Monsieur le maire propose au conseil municipal une participation communale de 50 % qui représente un coût de 270 €/ enfant (le reste étant à la charge des familles).

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Spectacle de fin d'année pour l'école élémentaire

Comme toutes les années, un spectacle de fin d'année est prévu par la communauté de communes de Seignelay-Brienon. L'organisation étant de plus en plus compliquée, la communauté de communes a prévu d'octroyer une somme par enfant (6 € par enfant). Notre école élémentaire a choisi un spectacle, « la brique de cristal », pour un montant de 420 €. La somme sera reversée par la communauté de communes de Seignelay-Brienon.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Vente d'une propriété DOMANYS

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'Office de l'Habitat « Domanys » a décidé de vendre 1 logement social sis 6 avenue de la Renaissance. Elle demande donc à la commune de bien vouloir donner son accord.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Convention pour l'occupation du terrain de foot par le club d'Héry

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande du club de football d'Héry pour l'occupation de notre terrain. Nous n'avons plus qu'une équipe et la commune d'Héry est en litige avec la société qui a fait leur terrain. Une convention sera instaurée les charges d'électricité et d'eau nous seront remboursées.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité et charge le maire de signer la convention.

Monsieur Daniel HENRY demande si cela est définitif : monsieur le maire l'informe que non c'est en attendant que le litige soit terminé. Si nous avons d'autres équipes, la convention sera résiliée.

Concession mobilier urbain

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une offre concernant des concessions de mobiliers urbains. La société nous propose la mise en place de 6 mobiliers urbains et un abri voyageurs à titre gratuit. Tous ces mobiliers sont à affichages sur 2 faces. L'usage de ce mobilier sera réparti équitablement entre une communication locale et une, à usage professionnelle (1 face pour la mairie – 1 face

pour Affichage de France). La société fournira, suivant les besoins de la commune, 6 jeux d'affiches par an pour la promotion de nos manifestations. Tous ces mobiliers sont fournis et installés et entretenus par « Affichage de France » ainsi que le nettoyage mensuel.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité et charge le maire de signer la convention.

Informations diverses :

- monsieur le maire informe le conseil municipal du départ de Monsieur DUPONT et l'arrivée d'un contrat avenir, Monsieur Maxime BELLIN.
- Les horaires de l'école primaire ont changé. Le Lundi et le jeudi les enfants quitteront l'école à 16h15 au lieu de 16h30. Les enfants pourront partir ou rester dans la cour de l'école sous la surveillance d'une animatrice de la maison de l'enfance. Ces horaires seront mises en place dès la rentrée de janvier.
- Le marché de Noël aura lieu le 10 décembre.

Questions diverses :

- Madame Martine MICHEL revient sur la sécurisation du carrefour de Beaumont. Celui-ci est très dangereux et il y a de nombreux accidents. Monsieur le maire informe que des panneaux supplémentaires ont été mis en place et les priorités à droite font parties du code de la route. Madame MICHEL demande si une autre solution ne peut pas être trouvée. Monsieur le maire lui demande qu'elle apporte des propositions, sachant que cette décision a été prise pour réduire la vitesse dans notre commune.

L'ordre du jour est épuisé.

Le Maire lève la séance à 21h15

La Secrétaire,

Les membres,

Le maire,
Thierry CORNIOT

A blue circular official stamp of the 'MAIRIE de SEIGNEL' is partially obscured by a large, dark, handwritten signature in black ink.